

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 26/01/2011

Date de révision: 13/01/2015

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY
Code du produit : 532162
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Concentration d'utilisation: se conformer aux prescriptions de l'étiquette
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs, Nettoyant tous usages

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum
c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
Rue Bruyn
B -1120Brussels
+32 70 245 245

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|---------|---|-------------------------------|------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|---------------------------|--|-----------|--|
| sodium p-cumenesulphonate | (n° CAS) 15763-76-5 (Numéro CE) 239-854-6 (N° REACH) 01-2119489411-37 | 0.5 - 2.5 | Xi; R36 |
| sodium carbonate | (n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19 | 0.5 - 2.5 | Xi; R36 |

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------|--|-----------|---|
| sodium p-cumenesulphonate | (n° CAS) 15763-76-5 (Numéro CE) 239-854-6 (N° REACH) 01-2119489411-37 | 0.5 - 2.5 | Eye Irrit. 2, H319 |
| sodium carbonate | (n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19 | 0.5 - 2.5 | Eye Irrit. 2, H319 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 365 jours

Température de stockage : 20 (5 - 30) °C

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé. Craint le gel; ne pas stocker en dessous de 4°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant tout usage.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié

Autres informations : Bien rincer les mains après utilisation ou, tout spécialement pour les peaux sensibles, porter des gants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Jaune fluo.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10 (9 - 11)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Pas applicable, Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,03 (1,025 - 1,035) kg/l

Solubilité : Facilement soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites explosives | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY | |
|--|------------------------|
| DL50 orale rat | 4526 mg/kg calculé |
| sodium carbonate (497-19-8) | |
| DL50 orale rat | 2800 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 2300 mg/m ³ |
| sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5) | |
| DL50 orale rat | > 7000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 5 mg/l 232 min |

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 10 (9 - 11) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 10 (9 - 11) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

| sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5) | |
|---|---|
| NOAEL (oral, rat) | 763 - 3535 mg/kg de poids corporel OECD 408 repeated dose 90-Day |
| NOAEL (cutané, rat/lapin) | > 440 mg/kg de poids corporel OECD 411 Subchronic Dermal toxicity-90 days |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| sodium carbonate (497-19-8) | |
|--|---------------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 300 mg/l (96 h) |
| CE50 Daphnie 1 | > 200 mg/l (48 h) |
| sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5) | |
| CL50 poisson 1 | > 100 mg/l 96 h (Oncorhynchus mykiss) |
| CE50 Daphnie 1 | > 100 mg/l 48 h |
| NOEC chronique algues | 31 mg/l EPA OPPTS |

12.2. Persistance et dégradabilité

| NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY | |
|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Non établi. |
| sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5) | |
| Biodégradation | 103 - 109 % 28 days - OECD 301 B |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY | |
|--|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
| sodium carbonate (497-19-8) | |
| Potentiel de bioaccumulation | Selon la littérature non bioaccumulable. |
| sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5) | |
| Log Pow | - 1,1 |

12.4. Mobilité dans le sol

| sodium carbonate (497-19-8) | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Ecologie - sol | Facilement soluble dans l'eau. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

LIMONENE

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant | % |
|--|-----|
| agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques | <5% |
| 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL | |
| Parfum | |
| LIMONENE | |

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

NETTOIE TOUT CITRON 2L EVERYDAY

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

| 1.1 | Autres informations | Modifié | code produit |
|-----|---------------------|---------|--------------|
|-----|---------------------|---------|--------------|

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|--------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| Xi | Irritant |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

